

**Mairie de RICHEVILLE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 12 avril 2012

Le 12 avril 2012 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. PETILLON Jean François, Maire.

**Etaient présents :** M. DUBOS Roland, M. LAFOLIE Maxime, M. DELACOUR Bernard, M. LEGENDRE Eric, Mme DESCHAMPS Marie, Mme LANGLOIS Micheline.

**Etaient absents :** Melle DELAMARE Sandrine, Melle CHERIOT Corinne excusée, Mme BRUNET Nicole excusée, Melle VAN PAEMEL Margaux excusée.

**Pouvoir :** de Melle Corinne CHERIOT à M. Jean François PETILLON, de Mme Nicole BRUNET à M. Roland DUBOS et de Melle Margaux VAN PAEMEL à M. Maxime LAFOLIE.

**Secrétaire :** M. Roland DUBOS.

**1. Le compte-rendu de la séance du 10 février 2012 est lu et adopté**

**2. Le Conseil Municipal approuve l'ordre du jour de ce conseil municipal.**

**3. Vote du Compte Administratif 2011.**

Sous la présidence de Mme LANGLOIS Micheline, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Compte Administratif 2011 présenté par le Maire. La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 90.720,07€ et la section d'investissement, un excédent de 27.890,36€.

**4. Approbation du Compte de Gestion 2011.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2011 dressé par M. Philippe GUILLEE, Receveur Municipal

**Affectation du résultat.**

Puis le Conseil Municipal affecte la totalité du résultat de la section de fonctionnement de 90.720,07€ en excédent reporté de fonctionnement à l'article 002.

**5. Vote des taux des 4 taxes.**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le taux des 4 taxes de 1%, ce qui les porte à 9,50% pour la taxe d'habitation, à 10,56% pour le foncier bâti, à 20,26% pour le foncier non bâti et à 12,20% pour la CFE (Contribution Foncière des Entreprises qui remplace la Taxe professionnelle).

**6. Vote du Budget Primitif 2012.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 201.412,07 € en section de fonctionnement et à la somme de 76.648,43 € en section d'investissement.

**7. Assurance statutaire.**

Le Conseil Municipal charge le Centre de Gestion de négocier le contrat groupe garantissant les frais laissés à la charge de la commune.

**8. Protection sociale complémentaire.**

Le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence que le centre de gestion de l'EURE va engager pour la passation d'une convention de participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents.

**9. Tours de garde pour les élections présidentielles et législatives.**

Le Conseil Municipal fixe les tours de garde des bureaux de vote pour les prochaines élections.

**10. Questions diverses.**

Une réunion aura lieu début mai 2012 avec le SIEGE et les riverains des travaux d'enfouissement des réseaux à Flumesnil.

Séance levée à 22 heures 25.

Le Maire,